

Le poste de Direction générale de l'Aquarium-Muséum Universitaire de Liège ASBL est à pourvoir

Commission paritaire 329.02, partim « Tourisme non-commercial & Musées »

En tant que délégué à la gestion journalière, le/la Directeur/Directrice général/e est amené/e à gérer et coordonner l'ensemble des activités de l'Association « Aquarium-Muséum Universitaire de Liège » ASBL.

Description des tâches (énumération non exhaustive)

Le/la Directeur/Directrice est amené/e à effectuer principalement les tâches suivantes :

- La fixation de la stratégie de l'Aquarium-Muséum Universitaire de Liège, sa mise en œuvre, sa coordination et son suivi
- La gestion quotidienne du personnel et des équipes, en ce compris les engagements et les licenciements (l'établissement des descriptions de fonction des employés, la révision du règlement de travail en accord avec les descriptions de fonction, la mise en place du système d'évaluation du personnel, l'évaluation des besoins et la formation du personnel, ...)
- La gestion financière (élaborer et gérer le budget de fonctionnement annuel, trouver des sources de financement pour le fonctionnement de l'ASBL; établir les appels d'offres, les marchés, les conventions et contrats nécessaires à la bonne marche de l'établissement...)
- Le développement de l'Aquarium-Muséum Universitaire de Liège, de ses partenariats, de ses expositions, de ses événements, de ses projets : mise en œuvre, coordination, et suivi avec les responsables de projets.
- La coordination du Responsable du service au public et de la Responsable des collections
- La représentation et la collaboration avec les partenaires institutionnels de l'Aquarium-Muséum Universitaire de Liège et les réseaux dans lesquels il s'inscrit : ULiège, Pôle muséal et culturel, Embarcadère du Savoir, MSW, Attraction et Tourisme, ICOM, Universeum, EUAC, UCA, EAZA, ...
- La coordination des collaborations avec les services scientifiques de recherche de l'Université de Liège
- La présentation de rapport d'activités plusieurs fois par an au conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'ASBL

- La gestion des locaux alloués à l'Institution, dans le respect des règles définies avec l'ULiège (ARI et SUPHT) et de bonnes pratiques (application de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, de protection de l'environnement et de sécurité contre l'incendie, ...)
- La gestion du bon déroulement des travaux de rénovation du Muséum, de ses réserves et des collections dans le cadre du projet de rénovation du Muséum « ST'ART-Muséum 2022 »
- La gestion des obligations d'une attraction touristique reconnue par le Service Public de Wallonie
- La gestion des missions d'un musée reconnu (catégorie A) par la FWB telles que définies par l'ICOM (acquérir, conserver, étudier, diffuser)
- Le respect des législations et des missions relatives aux activités d'un musée de sciences naturelles, d'un parc zoologique et d'une attraction touristique. *Voir annexe**
- Le respect des législations du Code des Sociétés et des Associations CSA entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020

Il/elle est secondé.e par deux responsables, adjoints à la Direction :

- Responsable des services au public et éducatif : il seconde la Direction générale dans la gestion des activités éducatives et des services au public de l'Aquarium-Muséum Universitaire de Liège
- Responsable des collections « Conservateur/Conservatrice » : elle seconde la Direction générale dans la gestion et la coordination des activités scientifiques de l'Aquarium-Muséum Universitaire de Liège

Aptitudes, compétences et qualifications

- Diplôme de niveau master en science de gestion, entrepreneuriat ou assimilé,
- Une expérience de 5 années dans un domaine similaire est un atout,
- Aptitudes relationnelles : capacités à prévenir et gérer les conflits, esprit d'équipe et capacité à diriger une équipe pluridisciplinaire de plus de 20 personnes, excellentes capacités de planification, de gestion du temps et de prise de décision,
- Une connaissance ou un attrait dans les domaines scientifiques de l'Aquarium-Muséum (animaux aquatiques (poissons et autres), spécimens naturalisés, préservés, sous fluide, ...) est un atout,
- Compétences en techniques commerciales,
- Compétences en techniques de communication (Teams, Outlook, gestion d'agendas partagés, ...),
- Compétences en informatique, dont une connaissance pratique des logiciels de bureautique (suite Office),
- Compétences en gestion budgétaire et en comptabilité,
- Compétences en législation sociale et gestion salariale,

- Compétences linguistiques (minimum B1 en anglais), la connaissance du néerlandais est un plus,
- Capacité à créer et développer un réseau professionnel notamment avec les acteurs du monde muséal et les parcs zoologiques.

Procédure

Contrat : temps plein, CDI ; rémunération brute mensuelle de base (statut A4): 4954,28€ (des années d'ancienneté pourraient être reconnues).

Candidature : Les candidatures (C.V. et lettre de motivation) sont à envoyer via le formulaire de candidature disponible dans la rubrique « Offres d'emploi » du site www.aquarium-museum.be avant le lundi 31 janvier 2022.

Une première sélection sera effectuée sur base de la lecture des CV.

Un examen écrit sera organisé : il portera sur les matières informatiques (logiciel bureautique), sur la gestion budgétaire ainsi que sur l'analyse d'un texte, la capacité de synthèse et de rédaction relatifs à la législation des musées et des parcs zoologiques.

Un entretien oral fera suite à l'examen écrit.

Annexe

* liste non exhaustive

- ✓ Décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française
- ✓ Arrêté du 19 juin 2019 du Gouvernement de la Communauté française portant application du Décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française
- ✓ Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément des parcs zoologiques et fixant la composition et le fonctionnement de la Commission wallonne des parcs zoologiques (M.B. 12.10.2018)
- ✓ Directive 1999/22/CE du Conseil, du 29 mars 1999, relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique
- ✓ Règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes
- ✓ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES
- ✓ Code wallon du Tourisme
- ✓ Convention des Attractions touristiques reconnues par le Commissariat Général au Tourisme du Service public de Wallonie
- ✓ Convention de l'attribution des soleils par le CGT